L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 25 MARS 1857.

Imprimé et publié par
F. WEISSE & Co.,
AUTEURS PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE, S. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN 25 MARS.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens *à la semaine*, à raison de *45 cents* pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce Jour.

[illegible] St Louis. Belle maison [illegible], rue Conti, entre la [illegible] Banque de la Louisiane. [illegible] avec une grande construction [illegible] contenant environ 17 [illegible], rue des Ursulines [illegible], position centrale, avec ou [illegible] des citoyens, au gré de l'ac[quéreur].

[illegible] à l'Arcade de Banks, [illegible] et dégressés de champ [illegible] de maison, à talents et [illegible].

[illegible] A leur magasin d'encan, [illegible] d'Irlande, soieries, [illegible] 11 heures, au magasin [illegible] vente continuée de glaces [illegible] à huile.

Election des Juges.

[illegible] les juges qui doivent avoir [illegible] d'avril commencent à [illegible] intérêt parmi notre population. [illegible] paroisse d'Orléans sera appelée ce [illegible] six juges de district, et une [illegible] devra voter avec diverses [illegible] pour un juge de la [illegible]. Deux candidats sollicitent le [illegible] pour ce dernier emploi. [illegible] en dehors des nominations [illegible] deux ont des droits [illegible] générale. Le con[illegible] selon toute probabilité, tout [illegible] des animosités et des [illegible] toujours les haines de [illegible] se prononce pour le juge [illegible] actuel, ou pour le juge [illegible] n'aura dans aucun [illegible]. L'élection doit [illegible] de popularité.

[illegible] des juges des [illegible] de la ville, la situation [illegible]. Le parti dominant [illegible] à procéder à des [illegible]. Aux dernières élections [illegible], le même [illegible] candidats par l'intermédiaire [illegible] spéciale, et re[illegible] du parti whig qui lui [illegible] des candidats indépen[dants] [illegible] être six juges démo[crates] [illegible] semblable n'a été [illegible] démocrates [illegible] candidature à la ré[élection] [illegible] et quelques [illegible] publiquement invités [illegible] de nouveau leurs [illegible]. Ces mesures [illegible] que le parti démo[crate] [illegible] circonstance actuel[le] [illegible] n'en est pas ainsi [illegible].

[illegible]

Le journal l'Union.

[illegible]

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES D'EUROPE DE TROIS JOURS PLUS RECENTES.

ARRIVÉE DE L'AFRICA.

CÉRÉALES LANGUISSANTES.

Cotons fermes.

CONSOLIDÉS EN BAISSE.

Dissolution du Parlement.

New-York, 24 mars—Le steamship de la ligne anglaise, Africa, parti de Liverpool le 7 courant, est arrivé hier ici.

Nouvelles politiques.

L'Africa n'apporte aucune nouvelle importante. Lord Palmerston a annoncé que la dissolution du parlement devait avoir lieu en mai.

COTON — A la clôture, disent les circulaires commerciales, le marché au coton était calme, mais les cours conservaient leur fermeté. Le Upland est coté à une hausse de ⅛. Les ventes de la semaine ont été de 54,000 balles.

CEREALES—Le marché est languissant et tend à la baisse.

PROVISIONS—Ce marché est lourd.

BOURSE—L'argent est plus rare et les consolidés ont baissé—les cours sont 93⅛.

La farine était de vente difficile à la clôture et les cotes sont nominales.—Marques du Sud, 30 à 31 sh. Ohio 31 à 32 sh.

Nouvelles commerciales.

COTON—Les ventes de la semaine se sont élevées à 61,000 balles. Les spéculateurs en ont pris 4500 et les exportateurs 5000.

Les ventes de la journée de vendredi ont été de 7000 balles; les spéculateurs en ont pris 1000. Le coton s'est clos avec fermeté. Le fair Orléans à 8⅛, le middling Orléans 7 3/4.

Le total du stock dans le port de Liverpool s'élevait à 341,000 balles, dont 281,000 de provenances américaines.

Céréales—Le marché au blé s'est clos avec tendance à la baisse—blanc à 2d plus bas—8 sh. 9 à 9 sh. 6d; le rouge a éprouvé la même baisse et vaut 7 sh 9 à 8 sh. 6.

Marché du Hâvre.

Le coton très ordinaire de la Nlle-Orléans était coté à 110 fr.

Nouvelles politiques.

Lord Palmerston a annoncé que, jusqu'à la dissolution du Parlement, le gouvernement de la Grande-Bretagne maintiendra avec fermeté sa politique envers la Chine, et qu'il compte sur la coopération de la France et des Etats-Unis pour contraindre la Chine à accorder d'autres avantages commerciaux.

Le traité de commerce entre les Etats-Unis et la Perse a été signé à Téhéran.

Les conférences sur la question de Neufchâtel a été ouverte à Paris.

Le ministère prussien vient d'éprouver un échec, par le rejet de la loi sur le divorce.

Des renforts de troupes partent d'Angleterre pour la Chine.

Les Chinois se sont emparés du dépôt d'opium appartenant au commerce anglais.

Le traité entre l'Angleterre et la Perse a été signé, mais il n'a pas encore reçu la ratification du gouvernement persan.

Nouvelles de Washington.

Le nouveau Maître de Poste à la Nlle-Orléans.

Washington, 24 mars—M. Robert F. McHatton, a été nommé maître de poste à la Nlle-Orléans.

Marché de New-York.

23 mars—Le marché au coton s'est clos avec fermeté à une hausse de ⅛ c. Vente de la journée. 3000 balles. Le middling Orléans, vaut 14⅛, et le Upland 13¾.

Nominations pour New-York.

Walker et le Kansas.

Washington, 24 mars—Une grande masse de postulants se présentent aux divers départements pour solliciter seulement de petites places, car ils pensent, à tort, que les hauts emplois ne seraient pas le prix de la curée.

On pense généralement, ici, que les nominations suivantes ont été ou seront faites pour New-York: Collecteur, A. Schell—Surveyor, le capitaine Rieders—Agent naval, Landers—Maître de poste, J. V. Fowler—Officier naval, Burdsall.

On assure que le président a offert à Robert J. Walker la place de gouverneur du Kansas; mais les amis de ce dernier disent qu'il n'acceptera pas cette nomination.

M. Geary et le Kansas.

Le *St Louis Democrat* publie le rapport de M. Geary sur les affaires du Kansas. Dans ce document, le gouverneur Geary indique les causes qui l'ont obligé de donner sa démission. Il y est dit que le président n'a pas rempli les engagements qu'il avait pris envers le gouverneur du Kansas à l'époque de sa nomination; que loin de recevoir les secours d'argent et d'hommes qui lui avaient été promis, celui-ci s'était vu dans la nécessité de faire face aux besoins de l'administration avec ses ressources personnelles. Il a dépensé de cette manière $12,000, et s'est vu refuser même les secours de la force armée dans les circonstances les plus difficiles.

A l'époque de son entrée dans le territoire, plus de cinquante personnes liées par un serment solennel, avaient résolu de l'assassiner dans le cas où sa manière d'administrer ne recevrait pas leur approbation. Cette épée de Damoclès a été suspendue sur la tête de M. Geary jusqu'au jour de son départ. Le gouverneur regrette la décision qu'il a été obligé de prendre et maintient que si les promesses du président s'étaient réalisées il aurait pu gouverner le territoire à la satisfaction des honnêtes gens de tous les partis. Arrivant ensuite au tableau des désordres qui ont agité le pays, il dit que la moitié de la vérité n'a pas été connue sur ces déplorables excès et que le meurtre de Budham et de Hays est le plus horrible des crimes.

RAPPEL DE M. FORSYTH—On dit d'une manière assez positive que M. Forsyth, ministre américain à Mexico, sera rappelé et qu'une personne plus compétente sera nommée à sa place.

GOUVERNEMENT D'UTAH.—On dit que M. Buchanan a l'intention de destituer Brigham Young, gouverneur actuel d'Utah, et de nommer à sa place quelque bon démocrate anti-polygamiste. On ajoute même que M. McCul[loch], du Texas, avait été désigné pour ce poste, mais qu'il l'a refusé. On pense que le président ne trouvera pas facilement un homme assez ennemi de son repos pour accepter la succession du prophète mormon. Ce dernier menace du reste, d'exterminer tous ceux qui tenteraient de s'immiscer dans les affaires du pays qu'il gouverne ou des soixante femmes qu'il possède.

BONNES AFFAIRES—Les marchands de porc de Louisville n'ont pas lieu de se plaindre des affaires cette année. On cite une maison dont les bénéfices dépassent $300,000 et une seconde $200,000. Les profits des principales maisons de Louisville varient de $100,000 à $150,000 et pour celles d'un ordre inférieur de $50,000 à $100,000.

CARTE DE L'AMERIQUE CENTRALE.—Nous avons reçu une nouvelle carte qui nous paraît remplir une lacune jusqu'ici regrettable. C'est un tracé géographique des Etats de l'Amérique Centrale, comprenant une portion de la Nouvelle-Grenade, toute l'île de Cuba, la Jamaïque, les bancs de Bahama, les Florides, une partie de l'Alabama, le Mississipi, la Louisiane, le Texas et les Etats du Mexique riverains du golfe du même nom. Tous les points importants sur la rivière Coatzacoalcos, et la nouvelle route à travers l'isthme de Tuhuantepec, y sont fidèlement indiqués. La disposition du travail permet, en outre, d'estimer d'un coup-d'œil la distance comparative de la Nouvelle-Orléans à quelque point du golfe que cela soit. Sur la même carte se trouve également une mappemonde montrant un état comparatif des dimensions des différents royaumes par rapport aux Etats-Unis. Cette carte, publiée par Jacob Monk, de Baltimore, fait honneur à son éditeur et mérite les suffrages des hommes éclairés.

MM. J. T. & J. D. Duncan, 129, rue St Charles, sont autorisés à recevoir des souscriptions à cet important travail, tant dans notre ville que dans les paroisses voisines. Ils se présenteront, pendant leur séjour à la Nouvelle-Orléans, chez les différentes personnes que le temps leur permettra de visiter et répondront aux demandes qui leur seront faites par la poste. Ces mêmes agents sont en outre autorisés à vendre la grande carte des Etats-Unis publiée récemment par M. J. Monk et dont nous avons déjà parlé.

EMBAUMEMENT DES CORPS—On sait que M. Casenave a acheté du Dr Holmes son admirable procédé pour l'embaumement des cadavres. On verra par une annonce publiée plus loin que le porteur du brevet offre ses services aux familles qui désirent préserver de la dissolution les restes de ceux qui leur sont chers. Le procédé est d'une simplicité merveilleuse, et s'emploie sans mutilation du cadavre. M. Cazenave a fait construire au cimetière No 2 de la rue Bienville, un tombeau spacieux où sont déposés les corps embaumés jusqu'au jour où on désire les faire transporter dans un autre lieu. On trouve M. Cazenave au No 37, rue des Marais, entre Douane et Bienville.

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL DE VILLE.

Aldermen.—Réunion à sept heures. M. Dupré occupe le fauteuil.

Lettre du voyer relativement à la pompe "Young America."—Soumise au comité des voies et départements.

Les résolutions suivantes des Assistants sont adoptées à la demande de M Wiltz:

Résolution pour améliorer l'extrémité de la rue d'Espagne; résolution relativement au bureau du recorder Fabre. (Les Aldermen les avaient d'abord rejetées.)

Résolution des Assistants ordonnant de retirer du Bayou St Jean le bois qui s'y trouve.—Soumise au comité.

Résolution de M Holland ordonnant de s'enquérir de l'état des wharves.—Le comité des voies et départements est chargé de s'entendre avec le contrôleur des Assistants.

Résolution autorisant le trésorier à remettre à M. John Coleman le montant du son billet de la [illegible] avait pris lors de l'affaire Garland.—Adopté.

Ordonnance des Assistants imposant une [illegible] pour les dépenses de la ville.—Adoptée.

Plusieurs lettres et résolutions sont [illegible] au comité.

Résolution du comité de finances fixant le salaire du [illegible] des voitures de la Nouvelle-Orléans à $1500 par an.—Adopté. (Les Assistants l'ont adopté.)

Substitut du comité de finances à la résolution [illegible] Assistants qui impose une amende d'une piastre aux capitaines de navires pour chaque homme de couleur libre employé comme matelot, et qu'on laissera dans les rues. Ce substitut porte une amende additionnelle d'une piastre pour chaque [illegible] qui sera arrêté.—Adopté.

Le Conseil s'ajourne.

Assistants.—Réunion à sept heures—M. Hall occupe le fauteuil.

M. Lombard, élu en remplacement de M. Bertin, [illegible].

Les titulaires nommés qui y ont assisté [illegible].

[illegible] Résolution, par les Assistants,—de Dodds [illegible] remboursés [illegible]

Résolution des Assistants pour Dumba, de M. G. [illegible], de deux terrains de la rue Edouard [illegible].

[illegible]

Le comité des rues et dérivations recommande d'allouer 3000 pour réparer le marché Ste Marie.—Adopté.

Le comité de police recommande d'autoriser M. le Maire à employer le nombre de gardes qu'il jugera convenable, pourvu que la somme extra de $13,791 fixée par le budget ne soit pas excédée.—Adoptée.

M. Holland demande une allocation pour améliorer la banque du recorder du Deuxième District et le [illegible] du même District. La résolution autorise le voyer et le comité des rues et débarcadères à fixer la somme.—Adoptée.

Ordonnance pour venir au secours des orphelins.—Adoptée.

Le Conseil s'ajourne.

COUR SUPRÊME.—Voici les décrets que la Cour Suprême a rendus lundi, 23 du courant:

Succession d'Elizabeth Chaney, les héritiers Chaney, app., contre J. M. Chaney, adm. tut. Appel de la Septième Cour de District d'Est Feliciana.—Le tribunal modifie le décret en diminuant la commission.

John Rist contre A. J. Law, shérif, et autres, app. Appel de la Septième Cour de District d'Est Feliciana.—L'injonction est maintenue jusqu'à la concurrence de $363 39; le reste est rejeté. (Le juge Merrick n'a pris part à cette décision.)

Fidolfa M. de Melville et autres, app., contre V. Lelièvre & Co. Appel de la Sixième Cour de District d'Ouest Baton Rouge.—Le décret est maintenu.

A. G. Penn, app., contre L. Klopman et autres. Appel de la Huitième Cour de District de St Jacques.—L'injonction est renouvelée. Le tribunal accorde un dommage de $67 97.

A. G. Penn, app., contre J. J. O'Hara, shérif de St Tammany.—L'injonction est maintenue en tant qu'il s'agit de dégâts de $46; le reste est rejeté.

A. G. Penn, app., contre J. J. O'Hara. Appel de la Huitième Cour de District de St. Tammany.—Le décret est renversé. L'injonction est maintenue.

A. G. Penn, app., contre George T. Gilbert.—Appel de la Huitième Cour de District de St Tammany.—Le décret est renversé. La demande est repoussée et le demandeur est condamné à acquitter les frais dans les deux Cours.

P. H. Gary & Co contre N. D. Barguetres, app.—Appel de la Cinquième Cour de District de Terrebonne.—Le tribunal renverse le décret et donne gain de cause à J. J. Barros. Le demandeur est condamné à acquitter les frais dans les deux Cours.

Les héritiers de Jno Nolan contre Louisa Jane Taylor et autres; J. F. Nolan, exécut. test., app.; J. M. Elam, tut. Appel de la Sixième Cour de District d'Ouest Bâton Rouge.—Le décret est renversé.

Succession de Stephen Henderson; John Hill, app., contre Andrew Mattu, exécut. test.—Appel de la Neuvième Cour de District d'Est Bâton Rouge.—Le tribunal renverse le décret et ordonne une nouvelle audition de cause. La Cour inférieure ne devra pas recevoir les dépositions de certains témoins quant à la valeur des services de Stephen Henderson.

Succession de Jno McLane; Patrick Halpin, app., contre John Thompson, exécut. test. Appel de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le décret est maintenu.

Gasqueruse & Langsdorff, app., contre J. L. Matthews et autres. Appel de la Sixième Cour de District d'Iberville.—Le décret est renversé.

D. L. Smith contre Hardee & Sandel, app. Appel de la Septième Cour de District d'Est Feliciana.—Le décret est renversé. (Le juge Merrick n'a pas voulu prendre part à la décision.)

H. Hanford, app., contre M. & S. Adler. Appel de la Septième Cour de District d'Est Feliciana.—Le décret est renversé. (Le juge Merrick n'a pas voulu prendre part à la décision.)

J. C. Vanwickle & Co contre le bateau à vapeur Belle Gates et autres.—Appel de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le décret est maintenu.

Succession de Rebecca Woodruff; O. Woodruff contre J. Mangez, tuteur, app. Appel de la Sixième Cour de District d'Est Baton Rouge.—Le décret est maintenu.

W. H. Merlit contre Baham & Dévé, app. Appel de la Huitième Cour de District de St-Tammany.—L'appel est mis hors de cour.

J. M. Trescott, app., contre Wm. Lewis et autres. Appel de la Septième Cour de District d'Est Feliciana.—Le décret est renversé. L'injonction est repoussée sans dommages et sans préjudice au droit d'appel du décret rendu le 28 avril 1856.

Succession de Rebecca Harrison; S S Lurty contre John A. Maryman, app. Appel de la Septième Cour d'Ouest Feliciana.—Le décret est maintenu.

John D Imboden, app. contre Gory Hood. Appel de la Sixième Cour de District de Carroll.—L'appel est mis hors de cour.

Samuel F Rose contre Samuel H Peak, app. Appel de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le décret est maintenu.

J K Davidson, tuteur, et autres, contre Gaston T Raoul, tuteur. Appel de la Huitième Cour de District de Livingston.—Le décret est maintenu.

L'Etat de la Louisiane contre Félix Lemètre, app. Appel de la Sixième Cour de District d'Est Baton Rouge.—Le tribunal renverse le décret et ordonne une nouvelle audition de cause.

L'Etat contre Jno Heaton, app. Appel de la Onzième Cour de District de Catahoula.—Le tribunal renverse le décret et ordonne une nouvelle audition de cause.

Commissaire des Etats-Unis.—John S. Murer a comparu hier, devant le commissaire R. M. Lusher, et a été envoyé devant la Cour des Etats-Unis, sous prévention d'avoir enlevé de la malle, à Plaquemine, Les ou septembre dernier, une lettre renfermant une somme de quatre mille piastres et adressée à MM. Oliver & Drake de Trenton, par MM. Buchanan, Carroll & Co, de cette ville.

Première Cour.—John Connell s'est reconnu coupable de port d'armes. Le tribunal n'a pas encore prononcé la sentence.

Le juge a refusé une nouvelle audition de cause à l'esclave Kitty qu'un jury a déclarée coupable d'avoir empoisonné M. Levi Heaton. Elle a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité. Les accusés ont interjeté appel à la Cour Suprême.

L'acte d'accusation contre Cecilia Clay, f. c. l., a été annulé, la loi du 14 mars 1855 ayant remplacé celle en vertu de laquelle l'accusation était portée. Cecilia a fourni un cautionnement de mille piastres pour répondre de sa comparution.

L'avocat de district a-demandé et obtenu la mise en liberté de W. K. Bayes, accusé d'assaut.

H. G. Berard, accusé d'avoir mis le feu à son magasin de liqueurs, rue Poydras, en septembre dernier; H. I. Van Ness, accusé de complicité, ont été déclarés coupables. Nous avons publié tous les détails de cette affaire lors de l'instruction préliminaire.

Cour du recorder Fabre.—Le nommé Miller et sa femme sont accusés, par Jeanne Lane, d'avoir pris son assortiment quelques effets appartenant à son frère qui est mort.—Cautionnement.

Un affidavit assez énergique contre Bellanger d'abus de confiance au préjudice de M. Louis Michaud, rue Conti. Il s'agit d'une somme de cent trente-six piastres et demie que le prévenu a touchée et dont il n'a pas rendu compte.—Cautionnement de mille [piastres].

Francis Lamé, conducteur d'omnibus, a été écroué sous prévention d'avoir causé la mort d'un enfant.

Rose Allitz est en prison. Vic et Maréchal l'accuse de larcin.

Cour du recorder Solomon.—Edward Fagan, accusé de port d'armes et d'avoir troublé la paix, rue St Thomas, a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution le 26 du courant.

N. McGuilloup, garde de l'intérieur, [illegible] d'être entré, dimanche soir, chez M. E. M. Harrison, de l'avoir insulté et d'avoir battu son nègre. Mise sous prévention.—Cautionnement.

Patrick Kelly a été acquitté du reproche de vingt piastres pour avoir menacé de son couteau Catherine Moreany, et troublé la paix publique, rue Lafayette.

Michael Sweeney, accusé de violation des ordonnances, a été condamné à $20 d'amende.

John Hubes accuse John Ranke de lui avoir volé une robe d'aliéniste.

Cynthia Turner se plaint d'avoir été assaillie par George Caver.

Michael Wilson a été envoyé devant la Première Cour de District, sous prévention d'avoir volé $15 à Fred. Rose, propriétaire de la [illegible].

[illegible]

Enquêtes.—Amelia Schalk, petite fille de deux ans, a été tuée, hier à midi, au coin des rues Chartres et Toulouse, par un omnibus attelé à l'omnibus No 67, de la ligne de J. R. Sawyer & Co. Le conducteur a été arrêté et envoyé devant le recorder Fabre. Le coroner a procédé à la levée de corps. Le verdict attribue la mort à un accident.

—Une seconde enquête a été faite hier dans une maison de renseignements Montegut et Casanova, sur le cadavre de Mary Ann Stecker. De l'eau bouillante était tombée sur elle par accident. Mary était née à St-Louis, Missouri, et avait quatre ans.

Vol.—Des voleurs se sont introduits, hier matin, dans un café de l'encoignure Marais et Carondelet, et ont enlevé un revolver, plusieurs autres objets et une petite somme d'argent.

Incendie.—Un incendie s'est déclaré hier, entre deux et trois heures de l'après-midi, dans la pâtisserie de M. O'Brien, au coin des rues Perdido et Tivoli. [illegible] une maison en bois à deux étages, à côté, appartenant à M. O'Brien, une maison en bois à deux étages appartenant à Mme Lewis, une maison en bois faisant face à la rue St. [illegible] et occupée par [illegible], ont brûlé. [illegible] des maisons [illegible] sont plus ou moins avariées. [illegible]

L'ENFANT PERSAN—Ferouckh Khan ne parle pas français, mais plusieurs personnes de sa suite s'expriment dans notre langue avec facilité. L'un de ces mirzas se fait si bien remarquer par le ton aisé de sa conversation avec les dames, qu'on pourrait le prendre pour quelque Persan apocryphe.

Dans un des groupes où la jeune secrétaire son excellence causait, au dernier bal de l'Hôtel-de-Ville, on vint à parler du projet grandiose du chemin de fer de l'Euphrate.—Voilà votre pays bien près de nous, lui dit une dame.—Oui, si ce projet s'accomplit.—Vous paraissez en douter!—Les difficultés d'exécution seront grandes, et nombreuses!—D'accord, mais les ingénieurs habiles les surmonteront.—Oh! dit le jeune Persan, d'un air très fin, il en est une contre laquelle la science ne trouvera peut-être pas de remède: ces déserts sont peuplés d'autruches.—Eh bien!—Eh bien, ces oiseaux, vous le savez, digèrent le fer; ils mangeront le chemin."

NOUVELLE EXPEDITION—L'*Athenæum* dit que le gouvernement anglais a résolu une nouvelle expédition dans les régions arctiques pour éclaircir, s'il est possible, le mystère qui couvre le sort de Franklin et de ses équipages. L'expédition se composera, dit-on, de deux bâtiments munis d'un propulseur auxiliaire à vapeur, et équipés de manière à ce qu'ils puissent faire les recherches les plus complètes possibles.

ROYAUME DE DAHOMEY—Le roi de Dahomey vient d'envoyer deux de ses enfans faire leur éducation en France. Ces deux enfans, qui sont arrivés cette semaine à Marseille, ont l'air intelligent, hardi, et le costume qu'ils ont de Marseille, qu'on leur a fait endosser, ne paraît pas les embarrasser le moins du monde.

A cette occasion le *Moniteur de la Flotte* donne les détails suivans sur la dynastie du Dahomey:

Le père de ces deux enfans, le roi Guézo, est un des plus puissans chefs de la côte occidentale d'Afrique. Whydah (sur la côte de Guinée) lui appartient, mais il a autorisé nos commerçants à s'y établir, et il y existe une factorerie française. Whydah est une ville d'environ 25,000 âmes, située à 3 kilomètres environ de la plage. La capitale de Dahomey est Abomey.

C'est dans sa capitale que Guézo reçut, il y a quatre ou cinq ans, avec une pompe orientale, M. le lieutenant de vaisseau Bouet, commandant supérieur de la France. Il avait imposé à Abomey une partie de son armée pour faire honneur à son visiteur, notamment un régiment d'amazones, comprenant 3,000 femmes, revêtues des plus riches costumes.

Guézo règne depuis 1817; il a considérablement agrandi ses Etats par des guerres contre ses voisins.

Le roi de Dahomey a trois ministres: le 1er ministre de l'intérieur et de la justice, le 2e ministre de la guerre, le 3e le ministre des finances, des magasins et des [illegible].

Ces trois ministres n'ont pas quitté leur poste depuis l'avènement de Guézo, d'un des ports le principe au Dahomey que les deux [illegible] plus que à vie. En cas de malversation, le coupable disparaît dans les cachots du ministre de la justice, sombre et terrible, redouté de tous: quand un homme est appelé chez lui (même un de ses collègues), il ne s'y rend qu'en tremblant, car il n'est jamais sûr d'en sortir.

Après ces trois ministres, dans l'ordre de l'importance, viennent le gouverneur de Whydah, puis les cabécères ou chefs de district, puis les chefs de guerre de divers grades, le général à capitaine de compagnie. Tous ont leur étendard et leur uniforme distinct des autres par une marque extérieure.

Lorsqu'un ministre, cabécère ou autre dignitaire meurt, sa succession revient au roi, et il passe les insignes de son grade à un autre.

Tout grade civil ou militaire a son correspondant parmi les femmes du roi. Il y a aussi trois ministres-*femmes*, de la justice, de l'intérieur et des finances.

L'armée du roi de Dahomey est forte de 40,000 hommes. L'autorité de Guézo est complète et respectée. A l'entrée des villes il y a des agens chargés de percevoir le dixième pour le roi sur toutes les marchandises entrant ou sortant.

Les cultures du Dahomey sont magnifiques. La pierre manque dans le pays; on a été par conséquent obligé de faire toutes les murailles en terre battue mélangée de petits cailloux ferrugineux; ces murailles, hautes d'environ 5 mètres autour du palais du roi, sont fort épaisses et durent plusieurs années.

Le roi de Dahomey a fait un accueil splendide au capitaine de l'aviso à vapeur le *Dialmath*, qui avait été expédié de Whydah pour prendre les deux enfans de roi qui viennent d'arriver à Marseille.

EXPLOSION DANS UNE MINE.—Une épouvantable catastrophe, une explosion terrible vient d'avoir lieu dans une exploitation de charbon, située près de Barnsley, à Lundhill. On a constaté que le chiffre des morts, hommes et enfants, dans les galeries, est de cent soixante-dix. La mine de charbon de Lundhill, située à un demi-mille nord du village de Hemingfield, appartient à la maison Taylor, Mondelo et compagnie. Il y a deux ans que l'exploitation a commencé. Les galeries étaient à 200 mètres environ de profondeur. La couche de charbon est très riche, 250 hommes et adultes environ travaillaient journellement dans cette mine. Jeudi matin 230 hommes sont descendus dans les puits; 30 à peu près sont remontés pour dîner, et au moment de l'explosion il se trouvait dans les puits 180 personnes. A midi et demi l'explosion a eu lieu; elle a été accompagnée par un bruit souterrain entendu à la distance de deux milles, et à ce moment tout le voisinage a ressenti comme une secousse de tremblement de terre. Les familles des travailleurs, en proie à la plus grande consternation, sont accourues auprès du puits: les femmes et les enfants présentaient là le spectacle le plus déchirant; tout l'appareil qui sert à descendre et à remonter les hommes ayant été brisé par la force de l'explosion, il a fallu quelques heures pour s'en procurer un autre. Vers quatre heures, plusieurs hommes ont pu descendre, ils ont trouvé un groupe de dix-neuf mineurs qui attendaient avec anxiété leur délivrance. A mesure que ces hommes, miraculeusement échappés à la destruction, paraissaient à l'entrée du puits, leur présence répandait la joie ou la consternation parmi les familles rassemblées en cet endroit. Des émanations sulfureuses forcèrent les hommes descendus pour chercher les victimes à renoncer à avancer davantage, ayant déjà poussé leur reconnaissance jusqu'à 4 à 500 mètres environ dans les galeries, où ils avaient trouvé 13 corps horriblement mutilés. Les appareils de ventilateurs avaient été brisés et, en conséquence, il était à présumer que les travailleurs, surpris par l'explosion, avaient dû être asphyxiés. De plus, les gaz inflammables avaient mis le feu au charbon et bientôt une épaisse colonne de fumée, suivie d'une flamme énorme, vint confirmer les craintes conçues à l'égard de cet incendie souterrain. A sept heures du soir, la flamme, dépassant de 50 à 60 pieds la cheminée de l'exploitation, éclairait au loin tout le voisinage. Il fallut faire demander des pompes à Sheffield. A huit heures et demie, on était maître du feu, c'est-à-dire qu'on empêchait l'air extérieur de pénétrer dans les galeries, on diminuait la flamme; mais l'incendie souterrain durera probablement quelques jours dans cet espèce de volcan. Il est vraisemblable qu'il se passera quelques jours avant que l'on puisse retirer les corps des cent soixante-dix malheureux. Une souscription a été ouverte immédiatement pour les veuves et les orphelins. La compagnie de Lundhill a donné 500 liv. st."

FANATISME.—La *Gazette des Tribunaux* raconte qu'un habitant des environs de Flensborg (Danemark), le nommé André Nielsen, tout récemment converti au culte des Mormons, avait résolu d'y affilier sa femme. Celle-ci repoussait résolument les tentatives de son mari pour lui faire adopter la doctrine des saints du dernier jour, lorsque, le 19 de ce mois, à la pointe du jour, André Nielsen se présenta dans la chambre à coucher de sa femme, tenant d'une main une torche et de l'autre un poignard. Il s'approcha du lit de celle-ci et lui dit que, dans la nuit, un ange lui était apparu, et l'avait chargé, de la part de Dieu même, de la convertir au culte des Mormons. Mme Nielsen répondit qu'elle mourrait plutôt que d'apostasier. Nielsen lui répondit avec colère: "Péris dans l'impénitence finale!" et en même temps il se jeta sur elle et lui porta trois coups de poignard dans le bas-ventre; puis, voyant qu'elle respirait encore, il alla chercher dans la cuisine un grand couteau, et, avec cet instrument, il lui coupa la gorge.

Ensuite cet insensé sortit de la chambre où gisait le cadavre et en ferma à double tour les portes. Il se fit préparer un bon déjeuner, et après avoir mangé copieusement et avoir bu deux bouteilles de vin et force petits verres d'eau-de-vie, il s'est livré lui-même aux autorités judiciaires, auxquelles il a raconté les faits que nous venons de rapporter, ajoutant qu'il était bien aise d'avoir si bien accompli la mission divine qui lui avait été confiée.

André Nielsen est âgé de trente-deux ans. Il a reçu une éducation littéraire complète. Il possède une grande fortune, et, jusqu'à sa conversion au mormonisme, il s'était distingué par un caractère doux et bienveillant.

ETYMOLOGIE DES NOMS—Quand, il y a plusieurs années, quelques sauvages de l'Amérique du Nord sont venus se faire voir à Paris, on s'est communément extasié sur l'originalité des noms dont chacun d'eux se trouvait affublé: la *Pluie-qui-marche*, le *Grand-Aigle*, le *Loup-Cervier*, etc.; mais ce que l'on ne sait pas assez généralement, c'est que beaucoup d'entre nous portons des noms analogues à ceux-là; seulement, comme les étymologies de ces noms appartiennent à des langues que nous ne parlons plus (l'allemand, le grec et le latin) la signification en a été à peu près oubliée. Ainsi, pour prendre quelques exemples entre des milliers, Bernard (bern-hart) veut dire fort comme un ours; Léonard, fort comme un lion; Godard ou Godard, Dieu fort; Allard, tout à fait dur; Gérard, fort à la guerre, etc. Les divers noms viennent de l'allemand, qui fut introduit chez nous par l'invasion franque. D'autres signifient: Anthoine, fleur de vie; Blaise, impotent; Alexandre, défenseur d'hommes, etc.; ils sont d'origine grecque.—Quelques-uns, comme Testulat, qui veut dire placé à la tête; Quartulat, placé le quatrième.—Armand, qui doit être armé; Martin et Martel, qui signifient Martial, décorent une origine latine. Enfin, n'avons-nous pas eu des gens qui se sont appelés Corneille et Racine sans trop prêter au ridicule? Quant à nous, qui écrivons ces lignes, nous avons eu un professeur qui se nommait Phorbœ (porte bœuf), et un condisciple appelé Pelcerf (peau de cerf). Il est des noms propres comme des autres mots: ils ont tous une signification intrinsèque comme ou bien oubliée; ce ne sont pas des sons insignifiants.

FEUILLETON.

LA JEUNE ALLEMAGNE
OU
LES YEUX DE MA TANTE.

XV.

L'EXIL.

Les étudians fuyaient en déroute, laissant leurs chefs sur le champ de bataille, car Oswald, Godfried et Gandolf atteints, presque à bout portant, par une colonne d'assaillants, avaient été jetés si rudement sur le pavé, qu'ils y étaient restés sans connaissance, Gandolf et Godfried, comme suffoqués ou asphyxiés, et Oswald blessé à la tête.

On les avait transportés à la maison de l'Hôtel-de-Ville, où les premiers soins leur avaient été donnés. Mais, dès qu'ils furent rétablis, on les enferma dans une salle de la maison commune, en attendant que l'on prononçât sur leur sort. On voulait en finir avec les habitudes turbulentes des étudiants, et puisqu'une occasion se présentait, on était disposé à en profiter. On aurait peut-être pardonné l'émeute contre le philosophe de Kant et contre maître Johannès; mais la révolte, à main armée, contre les grenadiers des bourgeois, incendie d'un bâtiment public, devenaient des accusations graves, qui pouvaient aller loin, pour peu que l'autorité eût envie de sévir.

Au premier bruit de ces événements, le docteur Monch était encore accouru, s'attachant, de nouveau, sur la mauvaise tête de son fils et sur le caractère belliqueux d'un enfant qui autrefois des penchans si pacifiques. Et Godfried, plus glorieux qu'affligé des remontrances paternelles, répondait, d'un air satisfait:

—Que voulez-vous, mon père? il y a des occasions où il faut se montrer.

Le docteur jouissait d'une telle estime auprès de tous, et surtout auprès du gouverneur que celui-ci, au bout de quelques jours de sévérité, ne put refuser aux instances du père la grâce du fils, d'autant plus que tous les rapports lui avaient démontré, jusqu'à l'évidence que le turbulent Godfried était un conjuré des mieux intentionnés et qu'on pouvait le rendre, sans danger, à ses amis et à ses études.

Il n'en était pas de même d'Oswald, que chacun signalait comme l'âme et le chef de l'entreprise, qu'il avait conçue et dirigée avec autant d'audace que de courage. Il pouvait y avoir des inconvénients, dans les circonstances actuelles, à le laisser libre. Aussi, était-il question à son égard de mesures sévères. On parlait même de quelques années de détention.

Le docteur Monch obtint encore du gouverneur qu'on ne prendrait aucune décision avant le retour du général comte de Donnersberg. Le général était un ami de M. de Hettersheim et un favori de l'empereur. Il combattait ces mesures, et Maître, pour les principes conservateurs attaqués par ces jeunes fous, ou de faire appel à ses droits, pour leur principe de justice à l'égard de ce jeune rebelle.

Le gouverneur s'en référa à cet avis, avec d'autant plus de facilité que l'on attendait incessamment le général.

Depuis long-temps il était en Italie. Il avait successivement commandé à Vérone et à Milan, et le séjour de ces deux villes, ainsi que nous l'avons dit plus haut, lui avait été désagréable. C'était chaque jour des querelles à prévenir, ou des révoltes à réprimer.

Les Italiens étaient dans ce pays d'une humeur plus irascible qu'ailleurs. Dans chaque lettre de récriminations, le style jouait un rôle, et un jour que le comte de Donnersberg se promenait à cheval une rue de Milan, avec une escorte de cinq ou six hommes, il fut attaqué, au milieu de la foule, et le régiment passé, un homme du peuple lui criait: *Evviva Italia!* Le coup était si bien dirigé qu'il fut arrêté droit au but, et, sans le dévouement d'un des cavaliers de l'escorte, qui se jeta au-devant du meurtrier, n'ayant que le temps d'avancer, le général eût été poignardé, son bras qui fut détourné de part en part.

Les hommes, et surtout les femmes du peuple, accueillirent avec des transports de rage ce trait de dévouement, qui sauvait leur ennemi, et crièrent au brave soldat: Tu nous le paieras, nous te reconnaîtrons.

Le général fit transporter au palais le pauvre cavalier qui perdait tout son sang, et qui pouvait à peine se soutenir sur son cheval.

—Je te dois la vie, lui dit-il, je ne l'oublierai pas. Quel est ton nom?

—Frantz.

—Ton pays?

—Le Tyrol.

—Tu seras dans le deuxième régiment de hulans, dit le général avec un peu d'émotion.

—Oui, mon général.

—Au moment où tu es parti pour l'armée, ne devais-tu pas épouser une jeune fille de ton pays, Gretly?

—Oui, mon général, Gretly, dont le père est jardinier aux environs de Prague, dans votre château de Donnersberg.

—Ah! c'est toi, dit le général en rougissant, car il se rappelait en ce moment, avec un sentiment de regret et de honte, qu'il avait voulu naguère séduire la fiancée de cet homme, qui venait de se dévouer pour lui.

—J'ai promis à Gretly, dit-il après un moment de silence, de te faire obtenir ton congé. Je tiendrai ma parole. Guéris-toi d'abord! Bientôt, je l'espère, je serai rappelé de ce maudit pays, et je t'emmènerai avec moi à Donnersberg, où je te marierai à Gretly, ta fiancée, qui est une jolie fille et une honnête fille.

—N'est-ce pas, général? s'écria Frantz avec fierté.

—Oui, tu peux m'en croire! dit le comte, en le frappant sur l'épaule.

—Merci, mon général.... ça me guérit. Je vais mieux déjà, et je sens que je n'en aurai pas pour longtemps.

En effet, quinze jours après, Frantz était rétabli et prêt à courir de nouveaux dangers. Cela ne tarda pas.

Un matin, à propos d'une augmentation d'impôt sur les légumes, le peuple se rassemblait par groupes dans les rues de Milan. Les boutiques étaient fermées. Des cris menaçants se faisaient entendre, la foule devenait à chaque instant plus compacte, et des gens à figures sinistres excitaient le peuple à la révolte. Ils n'étaient que trop bien secondés par les femmes qui, reprochaient à leurs maris et à leurs frères leur lâcheté, brandissaient de larges couteaux et leur criaient:

"Rentrez dans nos maisons soignez nos enfans et laissez-nous combattre, sur la place publique pour la liberté! Alors, aux cris de *eviva l'Italia!* se joignaient les imprécations de *Mort aux Autrichiens!*

—Allons, dit le comte de Donnersberg à ses officiers, à cheval, Messieurs! il faut encore balayer cette populace. Ah! continua-t-il, avec un long soupir, quand donc aurons-nous, en face de nous, des bataillons, des soldats et non des femmes! Quand nous battrons-nous en grand air, à la poudre, aux boulets, et non plus aux pavés! .... A cheval, Messieurs!

A la tête d'un escadron, le général s'élança sur la grande place. Le fidèle Frantz était à ses côtés, il ne quittait plus son général, il veillait sur lui, depuis que celui-ci lui avait promis de l'emmener en Bohême pour épouser Gretly.

Le premier choc fut terrible: cette multitude confuse, heurtée, renversée par le poitrail des chevaux et le sabre des cavaliers, eut bientôt laissé libre la grande place. La foule, épouvantée, se précipitait dans les rues adjacentes, où le général et ses soldats eurent l'imprudence de la poursuivre.

Dans l'une, une barricade arrêtait les chevaux, pendant que du haut des croisées on faisait pleuvoir, sur les cavaliers, les marbres ou les dalles des vestibules, le riche mobilier du premier étage comme les meubles vermoulus de la mansarde. Dans une autre rue, avait été creusé un fossé où les chevaux s'abattaient, et le peuple, hommes et femmes, se précipitaient alors sur les cavaliers, qu'elles égorgeaient sans pitié, aux cris de: *Mort aux Autrichiens!*

Le général s'était engagé dans une rue étroite et dépavée. Le peuple, qui s'était élancé derrière lui, l'avait séparé de son escorte. Frantz seul était resté à ses côtés. Aucun moyen de revenir sur leurs pas. Il fallait, à tout prix, se frayer un passage devant soi. Le général et le soldat chargèrent, le sabre à la main; mais, au moment où ils approchaient de l'autre extrémité de la rue, le général fut blessé à la figure; le cheval de Frantz trébucha contre un pavé et tomba, entraînant dans sa chute son maître, sur lequel des forcenés se précipitèrent.

Le comte de Donnersberg, blessé et couvert de sang, était, par un dernier effort, franchi l'extrémité de la rue, et, se retournant sur la grande place où ses officiers, qui l'avaient cru mort, s'empressaient autour de lui; mais, lui, ne songeait qu'au pauvre Frantz, demeuré prisonnier.

—Allons le délivrer, dit-il, je me reprocherai toute ma vie de l'avoir laissé aux mains de ces furieux.

Il revint donc sur ses pas, avec une escorte considérable. Au bruit des chevaux, les insurgés s'enfuirent, laissant Frantz criblé de coups, étendu sans connaissance sur le pavé. Au moment où il tombait de cheval, les hommes l'avaient frappé de leurs poignards, et, même, le croyant mort, des femmes, des furies, s'étaient précipitées sur lui et l'avaient indignement mutilé.

Une heure après, la ville de Milan était calme. Le sang souillait encore les murs, les cadavres jonchaient encore les rues; mais au ministère à Vienne, que l'ordre était rétabli; mais les chefs, qui avaient excité cette émeute, rentraient déjà chez eux, sans émotion comme sans blessure, méditant déjà quelque nouvelle insurrection nouvelle et préparant déjà quelque soulèvement révolutionnaire. Spéculation excellente pour eux, car, abrités, en cas de malheur, derrière le peuple qu'ils mettent toujours en avant, ils sont toujours sûrs, en cas de succès, d'être portés par lui au pouvoir.

Frantz, revenu à lui même, ne voulait pas survivre à son malheur, et l'on eut grand'peine à le sauver de son désespoir. Quant au général, il ne devait plus oublier cette triste journée, qui eut, sur la suite de sa vie, une funeste influence.

La blessure qu'il avait reçue à la figure provenait d'un éclat de bois; l'œil gauche en avait été atteint, et tout l'art des médecins ne put le sauver. Il fallut que le comte de Donnersberg, le beau cavalier, le grand conquérant, le séducteur invincible, se résignât à être borgne! La possibilité d'un tel malheur ne s'était jamais présentée à son idée; sa vie, jusque-là si brillante, ne fut plus, à partir de ce moment, qu'un long regret, qu'un dépit, une colère de chaque instant.

Tout l'irritait, tout le blessait; quiconque avait deux yeux lui semblait un ennemi mortel, à lui, qui n'en avait plus qu'un! Jugez s'il devait aimer les révolutionnaires, les révolutions, les émeutes et les mécontens qu'elles entraînent à leur suite! Juges, quand il revint à Prague et qu'on lui raconta le poème épique dont son neveu avait été le héros, s'il fut disposé à l'indulgence! Aussi, il déclara que puisque le gouverneur refusait de punir Oswald et lui laissait ce soin, il le bannissait de sa présence et lui retirait la pension qu'il lui avait faite jusqu'alors.

Le docteur Monch voulut vainement intercéder pour le coupable. Le général fut inflexible, et Oswald, sans appeler de cet arrêt, sans chercher à désarmer la colère de son oncle, sans chercher même à le voir, courut embrasser le docteur Monch et son ami Godfried. Il avait demandé la bénédiction de M. Berthold le curé, l'ancien ami de sa mère, et après avoir fait ses adieux à ses camarades de l'Université, après avoir renouvelé avec eux le serment de fidélité éternelle à leurs saintes croyances, il avait pris, à pied, le chemin de Leipsick, en s'écriant:

—Je n'ai rien, mais je suis libre; j'ai dix-huit ans, et l'avenir est à moi!

(La suite au prochain numéro.)

[*La continuer.*] EUGÈNE SCRIBE.

ATTENTION.

☞ Nous appelons l'attention du public sur la vente d'esclaves de choix qui aura lieu demain jeudi, à midi, à l'Arcade de Banks, rue Magazine, par le ministère de MM. J. A. Beard & Co., encanteurs. Parmi ces esclaves se trouvent plusieurs excellents cuisiniers, blanchisseuses et repasseuses, des femmes de chambre, une couturière et coiffeuse, un bon domestique de maison, un jockey et cocher, plusieurs domestiques de maison, de jeunes nègres et négresses de choix. Voir aux avis.

Vente de marchandises de coton, toiles, etc.

☞ Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de marchandises de coton, toiles, etc. qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Biscoe & Lemonnet, no 77 rue de Chartres.

Conditions à la vente.

☞ Nous appelons l'attention du public sur la vente continuée de tableaux et de glaces françaises qui doit avoir lieu aujourd'hui, à 11 heures, au magasin No 61, rue du Magasin.

[illegible]

CANDIDATS.

J. C. DURAVEINS,

Candidat à la place de

JUGE DU DEUXIEME DISTRICT

Paroisses St Bernard et Plaquemines.

Pour juge associé.

MM. les Editeurs,

☞ Veuillez annoncer que le juge JAMES L. COLE, de Lafourche, est candidat à la place de Juge Associé de la Cour Suprême pour le Deuxième District. L'élection a lieu lundi, 6 avril. 12 mars

4me COUR DE DISTRICT.

☞ Je suis candidat pour une réélection à la place de Juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

14 mars M. M. REYNOLDS.

Embaumement des corps.

AVIS AU PUBLIC.

P. CASANAVE, entrepreneur de pompes funèbres, rue Marais, entre Douane et Bienville, No 37, Troisième District, ayant acheté du Dr Holmes, de New York, le privilège d'embaumer par son système [illegible].

[illegible]

Par le steamship Calawba—21 mars.

Vêtemens de printemps et d'été.

BELLES MARCHANDISES NOUVELLES.

ALFRED MUNROE & Co.

No 34, rue Gravier

Reçoivent en ce moment un bel assortiment de VÊTEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ pour hommes et pour jeunes gens, et de LINGERIE de tous genres.

Le reste de leur stock de VÊTEMENS D'HIVER, sera vendu pour clore,

A très bon marché.

ARTICLES EN CAOUTCHOUC, de tous genres.

26 mars

NOUVEAUTÉS .... NOUVEAUTÉS

Marchandises d'été.

[illegible]

Résidence d'été.

A VENDRE à des termes raisonnables, une propriété à Ocean Springs, appartenant autrefois à M. J. C. Jenkins. [illegible]

[illegible]

Grand déballage

De marchandises nouvelles et de saison. Vente sans égard à l'augmentation.

LAZARE & LAVASSEUR,

Nos 8 et 10 rue de Chartres.

[illegible]

Aux ouvriers de coton.

[illegible]

Eau de Vichy, naturelle!

[illegible]

A. MARRAUD & Co.

[illegible]

Moussé.... Mousse.

[illegible] CAMPBELL & BOUDREAUX.

PLACE DE PROFESSEUR.

[illegible]

Jardinier.

[illegible]

A vendre

PIANO, cause de départ, un PIANO oblique de Pleyel, neuf. S'adresser rue Gasquet No 14.

Musique nouvelle.

T. E. BENOIT

78 Rue de Chartres. 78

A. ELIE & CHASSAIGNAC.

Changement de local.

Collège Commercial de Dubost,

No 165, rue du Canal.

[illegible]

VARICES! VARICES!!

[illegible] CAZAUDEMAT [illegible]

A vendre.

Une machine à vapeur de la force de quatre chevaux, en parfait état. [illegible]

Musique........ Musique.

T. E. BENOIT,

A. ELIE & CHASSAIGNAC,

Rue de Chartres 78

☞ LA CELEBRE POLKA DE LA GRANGE, [illegible]

Tapis, toiles cirées, nattes.

[illegible]

Liquidation! Liquidation!

[illegible]

Dissolution de société.

[illegible]

Dissolution de Société.

[illegible]

AVIS.

BUREAU DU VERITAS LLOYD

FRANÇAIS.

[illegible]

L. Rivière & Hickman.

Nos 10 et 12, rue de la Commune.

[illegible]

ANCIENNE BANQUE DE L'UNION

EN LIQUIDATION.

[illegible] GEO. A. FREBET.

AVIS.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] JULES DOLHONDE, secrétaire.

TAMARIS

100 Barillets Tamaris frais de la Martinique, venant d'être débarqués, en magasin et à vendre par

E. MARCH,

21 mars 63 et 64, Vieille Levée.

Aux Planteurs.

[illegible]

GODCHAUX FRERES.

107 & 109 Vieille Levée.

[illegible]

Hôtel Washington.

Au lac, à l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain.

[illegible] JULES COURCHE & CO.

Leçons d'Anglais.

M. ISIDORE GUILLET, depuis plus de vingt ans professeur de langues anciennes et modernes [illegible]

EAU DE BLADON.

[illegible]

Au public.

B. PIFFET

[illegible]

G. LAVIE.

21, rue St. Charles.

[illegible]

CONSERVATION DE LA VUE.

Plus de cécité.

[illegible]

NOUVELLES ATTESTATIONS.

[illegible]

LOTERIES DE SWAN & Co.

TIRAGE POUR LES SAMEDIS.

Gros Lot,

$50,000!

[illegible]

COLLEGE DE ST-VINCENT.

[illegible]

Avis de Société.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

G. CAVAROC & Co.

[illegible]